

# Auvergne → Actualité

**FONDATION VARENNE** ■ Collégiens, lycéens, étudiants, lectrices et lecteurs du journal *La Montagne* à vos plumes

## Exprimez-vous sur les droits des femmes

Le 21 avril 1944, le droit de vote est accordé aux femmes françaises par le Comité français de la Libération nationale. En cette Journée de la femme, la Fondation Varenne lance un concours et appelle les lectrices et lecteurs à s'exprimer à partir de l'édito d'Alexandre Varenne, publié le 6 octobre 1944.

Soixante-dix ans après le droit de vote des femmes, la longue bataille de la parité leur a permis de commencer à accéder aux responsabilités, mais force est de constater qu'en l'absence de contraintes fortes, elles restent sous-représentées dans la sphère politique.

Ainsi, grâce à un amendement du communiste Fernand Grenier – portant sur l'ordonnance relative à l'organisation des pouvoirs publics à la Libération, une ordonnance du 21 avril 1944 – les femmes obtenaient le droit de vote, bien après de nombreux pays occidentaux et... près d'un siècle après l'adoption du suffrage universel masculin (1848).

Elles devront cependant



**DE GAUCHE À DROITE.** Pascale Boistard, secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes ; Philippe Page, directeur général de la Fondation Varenne ; Martine Brunswig ; Catherine Alazard, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité ; Severine Carrier ; Edith Caillard, présidente du groupe *La Montagne* Centre France, et Manuela Ferreira de Sousa.

attendre plus d'un an, aux élections municipales du 29 avril 1945, pour pouvoir exercer ce droit. Douze millions d'électrices sont alors attendues dans les urnes !

En cette journée de la Femme, la Fondation Varenne, en partenariat avec la Délégation régionale aux droits des femmes et à

l'égalité, a décidé de lancer un vaste concours à partir de l'éditorial écrit par le fondateur du journal *La Montagne*, Alexandre Varenne, le 6 octobre 1944.

Ce concours a été présenté, jeudi, à la secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes, Pascale Boistard, par le directeur gé-

ral de la Fondation Varenne, Philippe Page, en présence d'Edith Caillard, présidente du groupe *La Montagne* Centre France. Un concours ouvert aux collégiens, étudiants, lectrices et lecteurs du journal *La Montagne* afin qu'ils s'expriment sur l'évolution des droits de la femme.

Que vous inspire cet éditorial soixante-dix ans plus tard ? Que pensez-vous du rôle et de la place des femmes dans la société d'aujourd'hui ? Existe-t-il une réelle égalité entre les femmes et les hommes ? Voilà les questions sur lesquelles la Fondation Varenne vous invite à vous exprimer sachant qu'aujourd'hui, les fem-

mes demeurent toujours à l'écart des fonctions électives. En effet, 95 % des présidents de conseil généraux, 73 % des députés et 78 % des sénateurs sont des hommes. Des déséquilibres auxquels tentent de remédier depuis 2000 les différentes lois sur la parité afin de parvenir à une réelle égalité homme-femme dans la vie politique. ■

### Concours

Le concours est ouvert aux collégiens, lycéens, étudiants, lectrices et lecteurs du journal *La Montagne*.

**Pour participer.** Il vous suffit de rédiger votre texte sur une page format A4 (2.000 signes) et de l'envoyer à la Fondation Varenne, 40, rue Morel-Ladeuil, 63.000 Clermont-Ferrand.

**Dotation.** 10.000 euros de prix seront offerts par la Fondation Varenne et la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Les prix seront remis au Sénat le 1<sup>er</sup> juin.

## Editorial d'Alexandre Varenne : « La femme dans la cité »

**Les femmes françaises vont voter. Et même être candidates. Et même, je le souhaite, être élues. En vérité, c'est bien leur tour.**

Voilà près de quarante ans que, voyageant en Scandinavie, j'ai pu y voir fonctionner le suffrage féminin. Il donnait d'excellents résultats. Sur ce terrain comme sur tant d'autres, hélas ! La France est encore à la traîne.

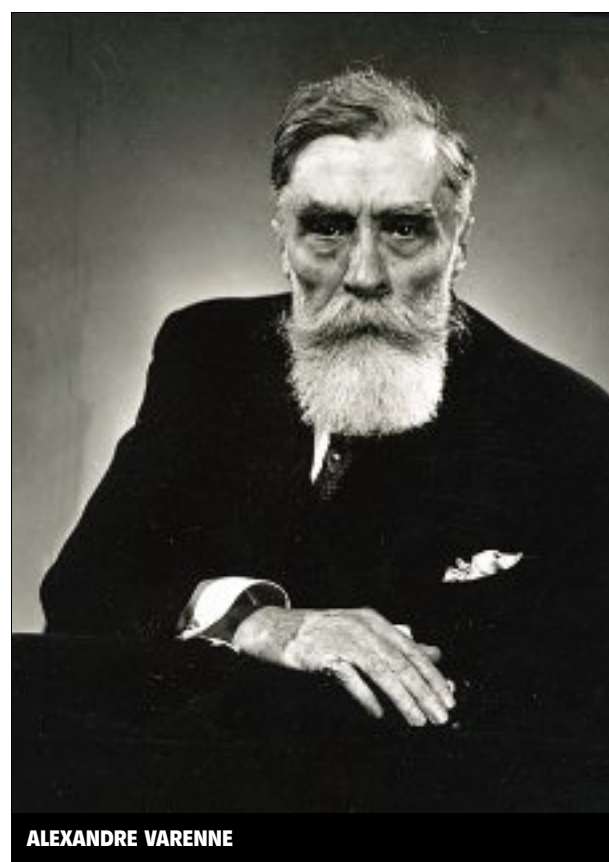
On avait essayé à la fin de l'autre guerre de donner aux femmes de France cette preuve de confiance. On faillit réussir. Je présidais alors à la Chambre la commission du suffrage universel. Une proposition de loi avait été déposée pour faire voter et rendre les femmes éligibles aux élections municipales. J'en avais fait confier le rapport – c'étaient ses débuts – à un jeune député du nom de Pierre-Étienne Flandin, qui fit depuis une brillante carrière, aujourd'hui fâcheusement interrompue. Ses conclusions étaient favorables. Mais dans le débat en séance publique, sur un amendement qui était, je crois bien, de mon ami Bracke, spécialiste des motions

inoportunes, la Chambre vota à une majorité écrasante le suffrage des femmes à toutes les élections. Comme on pouvait s'y attendre les adversaires du projet minimum s'étaient empressés de voter l'amendement maximum. La loi alla dormir au Sénat. Elle y est encore, si les Allemands ne l'ont pas emportée...

À cette époque beaucoup de républicains étaient hostiles au principe même. Vieux préjugé latin. Crainte de conséquences politiques. Un radical prédisait ainsi ce qui allait ce passer dans les campagnes : « Dans les ménages où le mari vote à gauche, disait-il, quatre fois sur cinq le vote de la femme annulera celui du mari. Dans les ménages où le mari vote à droite, cinq fois sur cinq le vote de la femme doublera celui du mari. »

Chez les conservateurs, l'enthousiasme était pourtant assez mitigé. Parmi les membres de la commission, l'un des plus assidus était l'honorable M. Grousseau, l'un des chefs du parti catholique.

Comme j'avais remarqué



ALEXANDRE VARENNE

néanmoins son silence et sa réserve dans la préparation du projet, je lui en demandai les raisons. « Monsieur, le président, me confia-t-il, le vote des femmes satisfait mon goût de la justice. Mais j'ai peur que la politique ne les dé-

tourne de la religion... »

Je pense que nous n'en sommes plus là. Les femmes françaises ont largement gagné la marque d'estime que leur donne aujourd'hui notre gouvernement provisoire. Nul ne saurait s'étonner désor-

mais de voir admettre aux urnes tant de femmes distinguées, tant de mères de famille méritantes, alors que le dernier des ignorants et parfois de notoires propres à rien exercent pour une voix chacun la souveraineté de l'électeur. Les vieilles plaisanteries sur ce sujet facile sont vraiment périmées. Il est temps d'aboutir, car cette fois les raisons de sentiment les plus fortes viennent s'ajouter aux raisons de principe.

On va peut-être voter en février. Il est loin d'être sûr qu'à cette époque rapprochée tous nos prisonniers, tous nos déportés auront pu rentrer au foyer. Ne croit-on pas qu'il serait au moins décent d'appeler leurs femmes à voter à leur place ? Même argument en faveur de tant de veuves, veuves de la guerre de 1914, veuves de la guerre de 1939, veuves des FFI tombés pour la libération de tous les patriotes sauvagement assassinés par les brutes allemandes ou leurs tristes complices de la trahison.

Et toutes les autres, toutes ces Françaises qui depuis cinq ans ont vu se

compliquer les charges du ménage, ont dû pourvoir le panier au bras et les feuilles de ravitaillement à la main aux multiples et accablantes démarches pour la nourriture de la maisonnée ? Et nos payannes qui ont dû suppléer le mari dans la conduite des travaux de la ferme, nos ouvrières qui eurent à peiner à l'usine pour compléter le maigre salaire du mari ?

On a déjà publié maints traits d'héroïsme à l'honneur de tant de braves Françaises qui ont risqué le pire en cachant des parachutistes alliés, des Français blessés, des prisonniers évadés, des réfractaires et des combattants du maquis. N'est-ce pas le moins qu'on puisse faire pour reconnaître de tels services à la patrie que de mettre ces êtres d'élite au même rang que nous autres hommes ?

Allons ! La cause est entendue. Aux urnes, citoyennes ! Et nous sommes bien sûrs qu'en remettant entre vos mains les destinées de la France et de la République, nous servons à la fois l'une et l'autre. ■

Alexandre Varenne